



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°23089-2023-0021-DE

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à 19 heures,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, JOACHIM Sylvie, BELOT Amélie, AUDOUX Annie, MM. SANTINON Emmanuel, THAL Serge, GUILLOT Laurent.

Absent excusé : MARCON Yves (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU),
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence.

Présents	13
Pouvoir(s)	01
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Objet : Réimplantation d'une boucherie : Demande de subvention
- Contrat de Territoire Régional 2022-2028

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le local commercial de la boucherie, place de l'église, est vacant depuis le 1^{er} juillet 2022 et que pour envisager la réouverture de ce commerce, des travaux d'aménagement et de mise aux normes sont indispensables. Il serait également nécessaire d'équiper ce local de matériel professionnel pour favoriser l'installation d'un boucher.

Il informe l'assemblée que la Commune pourrait bénéficier d'une aide financière, dans le cadre du contrat de territoire régional, via l'objectif stratégique : renforcer, dynamiser et diversifier le tissu économique local, du fait de son classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et de son adhésion au programme Petites Villes de Demain et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR (Rubrique 14).

L'estimation prévisionnelle HT de cette opération est de :

- Travaux 89 153.78 €
- Acquisition de matériels 53 193.42 €

Le plan de financement s'établirait comme suit :

- Contrat de territoire régional 50 %	71 173.60 €
- DETR 2023 30 %	42 704.16 €
- Fonds propres Commune	28 469.44 €

Total HT	142 347.20 €
TVA	28 469.44 €

Total TTC	170 816.64 €

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20230310-2308920230021DE-DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 11/05/2023
Date de publication : 25/05/2023

Le Conseil Municipal,

VU le plan de financement prévisionnel,

Considérant la nécessité de réaménager et d'équiper le local commercial de la boucherie afin de rouvrir ce commerce de proximité,

Après en avoir délibéré,

Approuve ce projet et son plan de financement,

Sollicite une aide financière, la plus élevée possible, dans le cadre du contrat de territoire régional, via l'objectif stratégique : renforcer, dynamiser et diversifier le tissu économique local.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au budget primitif 2023.

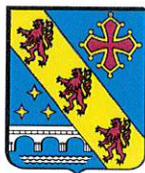
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Claude AUROUSSEAU.





EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°23089-2023-0022-DE

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à 19 heures,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, JOACHIM Sylvie, BELOT Amélie, AUDOUX Annie, MM. SANTINON Emmanuel, THAL Serge, GUILLOT Laurent.

Absent excusé : MARCON Yves (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence.

Présents	13
Pouvoir(s)	01
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Objet : Réimplantation d'une boucherie :

Demande DETR 2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le local commercial de la boucherie, place de l'église, est vacant depuis le 1^{er} juillet 2022 et que pour envisager la réouverture de ce commerce, des travaux d'aménagement et de mise aux normes sont indispensables. Il serait également nécessaire d'équiper ce local de matériel professionnel pour favoriser l'installation d'un boucher.

Il informe l'assemblée que la Commune pourrait bénéficier d'une aide financière, dans le cadre du contrat de territoire régional, via l'objectif stratégique : renforcer, dynamiser et diversifier le tissu économique local, du fait de son classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et de son adhésion au programme Petites Villes de Demain et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR (Rubrique 14).

L'estimation prévisionnelle HT de cette opération est de :

- Travaux 89 153.78 €
- Acquisition de matériels 53 193.42 €

Le plan de financement s'établirait comme suit :

- Contrat de territoire régional 50 %	71 173.60 €
- DETR 2023 30 %	42 704.16 €
- Fonds propres Commune	28 469.44 €

Total HT	142 347.20 €
TVA	28 469.44 €

Total TTC	170 816.64 €

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20230310-2308920230022DE-DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 11/05/2023
Date de publication : 25/05/2023

Le Conseil Municipal,

VU le plan de financement prévisionnel,

Considérant la nécessité de réaménager et d'équiper le local commercial de la boucherie afin de rouvrir ce commerce de proximité,

Après en avoir délibéré,

Approuve ce projet et son plan de financement,

Sollicite une subvention au titre de la DETR 2023 (rubrique 14).

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Claude AUROUSSEAU.

